

<https://ecoleetsociete.se-uns.org/Decouverte-des-metiers-une-vision-orientee-et-reductrice-du-parcours-d>



école & société

Découverte des métiers : une vision orientée et réductrice du parcours d'orientation

- Éducation - Le collège -

Date de mise en ligne : mardi 30 mai 2023

Copyright © ÉCOLE ET SOCIÉTÉ - Tous droits réservés

À partir de la rentrée 2023, les activités de découverte du monde professionnel - qui n'étaient alors qu'une expérimentation dans les collèges volontaires - se généralisent à l'ensemble du territoire national de la 5e à la 3e.

Découverte des métiers ou de l'entreprise ?

La note de service du dispositif *Découverte des métiers* vient de paraître et semble bien mal nommé. En effet, à la lecture du texte, on ne peut s'empêcher de penser que les termes de « Découverte de l'entreprise » auraient été bien plus appropriés.

L'ambition de départ était pourtant louable... Il s'agissait d'accompagner nos jeunes, dès le collège, à construire et à nourrir leur parcours d'orientation en élevant leur ambition et en favorisant des choix plus variés. La montagne a malheureusement accouché d'une souris.

La découverte des métiers n'est vue que comme un catalogue de métiers qui seraient présentés aux élèves, se bornant essentiellement au tissu économique local, créant ainsi une iniquité évidente. De plus, le vocable très entrepreneurial de la note ne mentionne ni les métiers du Service publique ni ceux de l'économie sociale et solidaire par exemple.

Quelle mise en œuvre ?

Aucun horaire de mise en place n'est prévu dans les emplois du temps, laissant craindre que sa mise en œuvre pourrait se faire au détriment des horaires disciplinaires sur un volume et une fréquence qui dépendront donc des établissements.

Si la mission *réfèrent découverte des métiers* est créée et rémunérée par le Pacte, ses fonctions se limiteront à la coordination des rencontres et à l'organisation des déplacements des élèves. Rien n'est dit du travail qui sera fait en amont ou en aval de la visite, ni du lien qui pourrait en être tiré dans la construction d'un parcours d'orientation qui sera mis en place par les équipes et les professeurs principaux dont les missions se verront donc définitivement alourdis.

Quant aux PsyEN dont le rôle dans l'orientation des élèves est si précieux, ils ne sont évoqués que comme personnels d'appui.

Enfin, ce dispositif vient s'ajouter au *parcours Avenir* qui ne disparaît pas. Les deux dispositifs sont en partie redondants, bien que la découverte des métiers soit plus réductrice faute de vision globale du parcours d'orientation de l'élève.

L'avis du SE-Unsa

Pour le SE-Unsa, la découverte des métiers doit être plus ambitieuse et prendre toute sa place dans le *parcours Avenir*. Elle doit impliquer toutes les équipes qui doivent avoir du temps rémunéré pour s'emparer de ce dispositif et pour lui donner du sens chez nos élèves.

Les métiers ou les familles de métiers proposés doivent être les plus larges possibles et doivent aller au-delà de l'environnement géographique le plus proche des élèves. Ces rendez-vous doivent de plus être présentés dans les différentes instances de l'établissement.

Il est urgent de rectifier le tir au risque que la découverte des métiers ne soit finalement que de la poudre aux yeux

ministérielle ne servant que de caution sans véritable efficacité pour honorer la promesse présidentielle du candidat Macron de mieux orienter les élèves.